

RÈGLEMENT

2^{ÈME} CHALLENGE INTER-ENTREPRISES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



11 MAI 2023

10H > 17H

Accueil à 9h

Remises des récompenses de 16h à 17h

6

**Complexe sportif
Yves du Manoir**

BOURGES 70 Rue de Turly

>> Renseignements et inscriptions:
Sébastien Noury : sebastiennoury@franceolympique.com
Baptiste Moreau : alternant.cvl@franceolympique.com

ÉPREUVES

AVIRON INDOOR - BASKET FAUTEUIL - COURSE D'ORIENTATION - TENNIS DE TABLE - TIR À L'ARC - VORTEX



Cher
Eure-et-Loir
Indre
Indre-et-Loire
Loir-et-Cher
Loiret



1. Présentation

Le challenge régional inter-entreprises de l'ESS est une épreuve multisports organisée le 11 mai 2023 au complexe sportif Yves du Manoir à Bourges.

Il réunit des équipes de 4 personnes appartenant à des structures de l'Économie Sociale et Solidaire basées en région Centre-Val de Loire.

Le challenge est ouvert et accessible aux personnes en situation de handicap.

6 épreuves sont inscrites dans le challenge : Tennis de table, aviron indoor, tir à l'arc, course d'orientation, basket en fauteuil et lancer de vortex.

Les mots d'ordre de cette manifestation sont : sportivité, convivialité et bonne humeur. Les déguisements sont les bienvenus.

2. Organisation

Le challenge régional inter-entreprises de l'ESS, organisé par le Comité Régional Olympique et Sportif Centre-Val de Loire, avec le soutien du Comité Paralympique et Sportif Français, du Comité Départemental Olympique et Sportif du Cher, de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Centre-Val de Loire, de la ville de Bourges aura lieu le jeudi 11 mai 2023.

Les membres organisateurs se réservent le droit de modifier ce règlement ainsi que le programme du challenge jusqu'au matin du départ, sans avoir à se justifier. L'ensemble des équipes inscrites en sera informé.

Les concurrents s'engagent à se soumettre au présent règlement par le seul fait de leur inscription.

3. Cadre

Le challenge se déroulera au complexe Yves du Manoir, situé 70 Rue de Turly, 18000 Bourges.

Le **déroulé de l'événement** est le suivant :

8h30 Accueil, café de bienvenue

9h30 Cérémonie d'ouverture

10h Début des épreuves (3 ateliers de 30 minutes et 10 minutes de pause et de rotation)

12h Repas

14h Suite des épreuves (3 ateliers de 30 minutes d'activités et 10 minutes de pause et rotation)

16h30 Remise des récompenses et pot de l'amitié

4. Déroulement des épreuves

Le challenge régional inter-entreprises de l'ESS propose une journée d'épreuves réunissant de la course d'orientation, du tir à l'arc, du tennis de table, du basket en fauteuil, de l'aviron indoor et du lancer de vortex qui donneront lieu à un classement final.

Chaque équipe se verra remettre un Road Book qu'il faudra suivre tout au long de la journée.

Des référents seront présents sur chaque pôle d'activité pour assurer la sécurité et le bon déroulement du challenge.

Chaque épreuve durera 30 minutes maximum et les équipes disposeront de 10 minutes pour faire une pause et se rendre sur la prochaine épreuve.

- Course d'orientation : Retrouver les balises et répondre aux questions en lien avec l'olympisme pour gagner du temps.
- Lancer de vortex : Lancer le vortex le plus loin possible.
- Tir à l'arc : Toucher un maximum de cibles dans le temps imparti.
- Basket fauteuil : Parcours relais à réaliser le plus vite possible.
- Tennis de table : Épreuve de précision et de rapidité.
- Aviron : Course de vitesse en relais sur ergomètre.

En parallèle et en dehors de épreuves, un village sportif permettra aux spectateurs, aux accompagnateurs ainsi qu'au public de s'initier à plusieurs activités sportives : rugby, handball, curling d'intérieur, tir sportif, para-biathlon ainsi qu'aux valeurs de l'olympisme.

5. Conditions d'admission

La challenge est ouvert à toutes les personnes majeures, salariées ou élues d'une structure de l'ESS siégeant en région Centre-Val de Loire.

Les participants devront avoir 18 ans révolus le jour de l'épreuve, une dérogation pourra être accordée à partir de 16 ans révolus pour un équipier avec une autorisation parentale écrite.

Les organisateurs s'engagent à mettre en place toutes les mesures sanitaires en vigueur à la date de la manifestation afin de garantir la sécurité des participants.

Le certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive n'est pas exigé.

6. Sécurité

Un poste de secours sera présent pendant toute la durée de l'évènement.

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile.

Les participants aux épreuves et leurs accompagnants conservent la garde et la responsabilité de leurs équipements et effets personnels. Ils doivent également être assurés pour leur responsabilité personnelle et leurs risques corporels soit par leur licence sportive soit par leur police individuelle responsabilité civile.

Les membres organisateurs et la structure ayant procédé à l'inscription des compétiteurs déclinent toute responsabilité pour tous les dommages matériels ou immatériels subis notamment par les participants, les spectateurs, et plus généralement toute personne concernée, du fait de sinistres dont ils ne seraient pas directement à l'origine.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol avant, pendant ou après l'épreuve.

Il est déconseillé de laisser des objets de valeur dans les véhicules.

Aussi, il est demandé aux participants de se soumettre aux règles de sécurité préconisées par les référents des activités.

7. Abandon et retard

Toute équipe qui se présentera le jour J avec 30min de retard non prévenu sera déclarée forfait.

Tout abandon devra se faire auprès des membres organisateurs.

8. Réclamations et sanctions

En cas de litige, l'organisation est la seule habilitée à recevoir des réclamations, et seuls les membres de l'organisation pourront décider, après concertation, des sanctions.

Les membres organisateurs sont souverains et en aucun cas les décisions ne pourront être contestées. Ils sont en outre susceptible de prononcer l'exclusion d'une équipe pour les motifs suivants :

- Non-respect du règlement
- Infraction sur l'identité du concurrent
- Comportement déloyal, antisportif, dangereux ou irresponsable
- Non-assistance à personne en danger
- Non-respect de l'environnement, de la faune, de la flore et du parcours proposé

9. Classement et prix

Seules les équipes complètes pourront être classées. Le classement général sera établi par un cumul des points/temps réalisés par l'équipe sur la totalité des épreuves.

Un trophée sera remis lors de la cérémonie de clôture à l'équipe vainqueur, qui s'engagera à la remettre en jeu l'année suivante.

Chaque participant recevra, lors de la validation de son inscription à l'arrivée, un sac contenant un cadeau souvenir de sa participation au challenge, le roadbook et les dossards.

10. Tenue et matériel

Les participants devront avoir durant les épreuves le dossard dont le numéro commun à toute l'équipe restera parfaitement visible ;

Les équipes seront responsables du matériel mis à leur disposition et seront pénalisées (voire exclues) en cas d'utilisation anormale ou dangereuse, de dégradation ou de perte.

Les déguisements seront les bienvenus.

11. Photographie et vidéo

Les concurrents s'engagent à se soumettre au présent règlement par seul fait de leur inscription et acceptent l'exploitation par l'organisation des images et des photos faites pendant la journée.

Il sera également réalisé pendant la manifestation un reportage photographique et une vidéo de l'évènement destinés à la promotion de cette action auprès des partenaires; le CROS Centre-Val de Loire se réserve le droit de reproduire ces supports en fonction de ses besoins, sans en faire un usage commercial.

Tout refus d'être photographié ou filmé devra être explicitement signalé à l'inscription.

12. Inscription

Le droit d'inscription pour le challenge est de 120€ (cent vingt euros) par équipe.

Il est possible de réserver des repas pour des personnes extérieures (invités, spectateurs, supporters ...) au prix de 17€ par personne au plus tard 1 semaine avant l'évènement.

Les équipes peuvent s'inscrire dans les limites de temps et de places disponibles : 6 équipes par département. S'il n'y a pas 6 équipes par département, l'ordre d'arrivée des inscriptions sera pris en compte.

Le prix d'inscription comprend :

- L'accès aux différentes épreuves ainsi qu'aux stands d'initiation avec la fourniture du matériel nécessaire
- Le repas du midi ainsi que le cocktail de clôture
- Le goûter pour le retour ;
- L'encadrement (sécurité, organisation...).

Les droits d'inscriptions ne donneront lieu à aucun remboursement sauf annulation de l'évènement.

13. Informations et contacts

Pour plus d'informations :

Sebastien NOURRY, CROS CVL

06 12 74 94 13

SebastienNourry@franceolympique.com

Baptiste MOREAU, CROS CVL

06 11 47 46 69

alternant.cvl@franceolympique.com